

Code du stage ACA	Cycle de formation PERFECTIONNEMENT AMIANTE	Codification : FEB 07/03 ACA Date : 14.03.2018 Ind. Révision : c Rédacteur : JM CHIAPELLO
------------------------------------	--	--

CONTRÔLES DE L'AIR SUR LES CHANTIERS D'AMIANTE

- DUREE** : 1 jour (soit 7 heures d'enseignement)
- OBJECTIFS** : Savoir définir les besoins en mesures d'empoussièremment associés aux opérations amiante, comprendre la stratégie d'échantillonnage et interpréter les résultats des mesures.
- PUBLIC** : Personnel d'encadrement des entreprises de désamiantage et de rénovation de bâtiments
Préleveurs, médecins du travail, maîtres d'œuvres, coordonnateurs SPS, préventeurs.
- ANIMATION** : Exposés, études de cas, échanges d'expériences, exercices.
La formation est animée par des formateurs titulaires d'une attestation de compétence à animer des formations amiante, conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2012 délivrée par l'INRS et l'OPPBT, et des intervenants spécialistes amiante.
- PRE-REQUIS** : Etre âgé de plus de 18 ans.
Maîtriser la langue française (lu, parlé, écrit).
- CONTENU** : Objectifs des mesures d'empoussièremment lors des opérations amiante
- Rappel des exigences réglementaires en matière de mesures d'air
- Choix des intervenants
- Programme de contrôle de l'employeur
- Stratégie de prélèvement
- Conditions de prélèvement et sources d'erreur possibles
- Les modalités de comptage au META
- Interprétation des résultats, conditions de respect de la VLEP
- Introduction à la modélisation des niveaux d'expositions
- Nbre de stagiaires** : 4 minimum
12 maximum
- EVALUATION** : - Questionnaire à choix multiples
- SANCTION VISEE** : - Attestation de formation individuelle
- SUIVI** : - Feuille de présence collective
- Attestation de présence individuelle